

**Avis adopté**

Séance plénière du 11 octobre 2023

*10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer*

**Déclaration du groupe CGT-FO**

La baisse du pouvoir d'achat est une préoccupation importante en France. Cet avis montre que la situation est encore plus difficile dans les Outre-mer, où plusieurs facteurs se cumulent, laissant des dizaines de milliers de personnes dans la pauvreté. Pour FO, l'augmentation des salaires est le principal levier que les pouvoirs publics doivent rapidement utiliser. Le Smic doit être porté à 80% du salaire médian, pour permettre à chacun de vivre décemment de son travail. Il est également important que les personnes sans emploi puissent bénéficier de l'assurance chômage, et FO demande sa mise en place rapide à Wallis et Futuna et en Polynésie française.

Pour FO, la question du pouvoir d'achat et de la cherté de la vie dans les Outre-mer doit aussi trouver une réponse dans le renforcement de l'emploi dans ces territoires, où les conventions collectives et les minima salariaux doivent, par ailleurs s'appliquer. Le respect de l'égalité républicaine doit s'imposer. Malheureusement cet avis ne propose pas de conditionnaliser les aides faites aux entreprises aux respect de ces principes, que FO revendique, d'ailleurs bien plus largement que pour les Outre-mer.

Les travaux de cet avis ont mis en évidence un problème structurel lié à la particularité économique de ces territoires, où la taille réduite des marchés peut mener à plus d'injustice quand les seules règles libérales dominent. Pour FO c'est un des paramètres qui justifie le renforcement de la solidarité républicaine par l'extension du principe de péréquation aux services et produits de la vie courante.

FO soutient également la préconisation sur la réforme de l'octroi de mer, car nous considérons qu'il faut trouver une solution de remplacement, en introduisant, là aussi, un mécanisme de solidarité républicaine pour soutenir ces Collectivités territoriales. Leurs besoins en financement sont grandissants, dans un contexte de décroissance démographique pour la plupart d'entre elles, les obligeant à des augmentations de taxes supportées in-fine par la population. Tout ceci dans un contexte où il faut assurer la mise à niveau et la modernisation des services rendus à la population par ces collectivités. Equation « infernale » !!!

Concernant l'adaptation des règles pour les RUP au sens européen, pour FO, elle ne peut pas être synonyme d'absence de contrôle, de justification, et de déréglementation selon les territoires.

Pour conclure gageons que les meilleures suites seront données à cet avis, au travail fourni des rapportrices et de la délégation de Outre-mer, que le groupe FO votera.